



**Communiqué de presse**  
**Paris, le 28 septembre 2020**

## **Le sexisme n'a sa place ni dans les établissements scolaires, ni dans les universités, ni ailleurs**

Les injonctions contradictoires sur les tenues vestimentaires ne cessent de s'amplifier. À l'école, à l'université, au travail, dans tous les aspects de leur vie quotidienne, les femmes et les filles subissent des propos sexistes culpabilisants véhiculés par une société restée patriarcale. Les vêtements portés par les filles et les femmes ne correspondent jamais à la norme : trop longs, trop courts, trop enveloppants, trop décolletés... La volonté de contrôler le corps des femmes est une constante qui se manifeste aussi sur leur tenue par des sommations : « couvrez-vous » ou « découvrez-vous ».

Sur le front de l'égalité, Le ministère communique beaucoup, mais agit peu. Si les discussions sur le plan national d'action pour l'égalité femmes-hommes progressent, rien n'est visible pour les personnels dans les établissements et les services. Malgré le travail conduit par la DGRH, les personnels, comme les élèves et les parents d'élèves attendent toujours l'application de la circulaire du 9 mars 2018 contre les violences sexuelles et sexistes. La mission de référent-es égalité filles/garçons dans les établissements ne bénéficie que rarement ou que partiellement des moyens pour la mener. Cette mission n'est jamais une priorité dans les faits. Le constat est le même au sein des établissements de l'enseignement supérieur et notamment des universités, malgré la loi Fioraso de 2013 rendant obligatoire l'existence de chargé-e de mission égalité femme-homme.

Il existe toujours des règlements vestimentaires sexistes qui s'appliquent presque uniquement au corps des filles et des femmes, en contradiction avec l'article 9 de la Charte de la laïcité à l'école.

Des collégiennes et lycéennes se mobilisent pour lutter contre le sexisme dont elles sont victimes dans leurs établissements scolaires. Au lieu d'apporter son soutien dans la lutte contre le sexisme, le ministre Jean-Michel Blanquer demande à ce que les filles s'habillent "normalement". Le lundi 21 septembre, il a encore franchi un cran dans cette voie en demandant de venir à l'école habillé "de manière républicaine". Les filles et les femmes, comme les autres individus, doivent pouvoir s'habiller sans subir la sexualisation de leur corps. Le ministre semble oublier les pressions que subissent les filles et les injonctions qui leur sont faites concernant leurs vêtements, leur comportement, leur langage.

Contrôler les tenues des filles et des femmes nourrit et reproduit les inégalités de genre et les violences sexistes. Cela participe à la culpabilisation des femmes et des filles et à l'impunité des garçons et des hommes.

Alors qu'une femme sur trois est victime de harcèlement sexuel au travail au cours de sa vie, les procédures prévues par la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la Fonction Publique ne sont pas ou peu mises en œuvre dans l'Éducation nationale, ministère pourtant féminisé à plus de 68 %, sans doute faute d'engagement budgétaire suffisant dans la formation, et dans l'installation d'une véritable cellule d'écoute. L'accord Égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique stipule pourtant explicitement que les employeurs publics ont un devoir d'exemplarité en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et qu'il leur est demandé un principe de tolérance zéro.

Le plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du MENJS et du MESRI doit permettre la prévention et la lutte contre ces violences et les agissements sexistes en tous genres.

Nos organisations, (CGT-FERC, FSU, SGEN-CFDT, SNALC, SUD éducation, UNSA-éducation, FIDL, MNL, Solidaires étudiant-e-s, UNEF, UNL) revendiquent :

- une formation initiale et continue des personnels dédiés à la lutte contre les stéréotypes sexistes et aux inégalités entre femmes et hommes, déployée dans toutes les académies et accessibles à un grand nombre d'agent-es chaque année ;
- une véritable éducation à l'égalité, à la sexualité et contre les stéréotypes sexistes pour les élèves ;
- des moyens pour tout-es les référent-es Égalité filles-garçons dans les établissements ;
- la mise à disposition et diffusion pour les personnels des résultats de la recherche sur les pratiques pédagogiques qui permettent de lutter contre les modes de domination reproduits à l'école ;
- le bénéfice systématique de la protection fonctionnelle renforcée par le protocole Égalité pour les femmes qui dénoncent les violences sexistes et sexuelles au travail et les violences conjugales ;
- une formation spécifique de tous les personnels à la prise en charge de ces violences ;
- la prise en compte réelle des actions et propositions des élèves dans la modification des règlements intérieurs où subsistent des injonctions archaïques en matière de tenues vestimentaires, notamment à travers la mobilisation des CVC et CVL.